



Chambre de commerce
et d'industrie Magog-Orford

Magog, le 14 juin 2007

Monsieur le Président
BAPE
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

**Objet : Audiences publiques
 Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog
 par Waste Management**

Monsieur le Président,

Concernant le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par la compagnie Waste Management Inc., qui fait l'objet d'audiences publiques, nous désirons vous transmettre nos commentaires et préoccupations au nom du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford.

Depuis plusieurs mois, la question de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Memphrémagog est analysée en profondeur dans le but d'arriver à des solutions intéressantes pour l'ensemble des intervenants concernés. À la Chambre de commerce, nous sommes d'avis que la région doit prendre des décisions de façon responsable en considérant les services à la communauté et la protection de l'environnement.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que nous considérons le promoteur du projet comme une entreprise très crédible et professionnelle, qui a développé des techniques de récupération et de gestion des matières résiduelles, ainsi que de protection des sols, qui nous apparaissent efficaces et spécialisées selon l'expérience des autres sites gérés par eux.

Nos préoccupations se situent principalement au niveau environnemental considérant la localisation du site agrandi tel que proposé par le projet de Waste Management. Le site choisi ne devrait pas être localisé à proximité d'une source d'eau potable, considérant qu'il peut représenter un risque pour la santé publique. Aussi, nous tenons à refléter les préoccupations de nos membres. Ils disent principalement :

- Que la nécessité d'agrandir le site n'est appropriée pour le moment;
- Que plusieurs municipalités de la MRC ont déjà des ententes à long terme avec d'autres sites d'enfouissement;
- Qu'il n'est pas démontré hors de tout doute que le site d'enfouissement projeté ne porte atteinte à une source d'eau potable à proximité;
- Avec l'éventualité que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement ne soit pas retenu, des ententes devraient être prises avec d'autres sites éloignés de Magog, ce qui entraînerait des coûts supplémentaires liés au transport et par conséquent deviendrait une source additionnelle de pollution (camions, etc.).

Notre organisme étant à caractère socio-économique, nous ne sommes pas en mesure de porter un jugement spécifique sur les aspects techniques et scientifiques du projet. Nous sommes confiants que par le biais des audiences du BAPE et l'analyse du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la meilleure décision devrait être prise dans ce dossier.

Nous faisons confiance au processus démocratique en cours que nous jugeons très pertinent pour le projet à l'étude actuellement. Dans ce dossier, le côté environnemental est selon nous le premier aspect à considérer. D'autre part, l'aspect purement économique (l'environnement indirectement a également son caractère économique...) est non négligeable et nous souhaitons que les décisions qui seront prises permettront le maintien des meilleurs coûts possible pour l'ensemble des citoyens et des entreprises.

Appui à la démarche régionale

Pour nous, le porteur du dossier dans ce contexte est la MRC et nous appuyons la démarche régionale qu'ils ont entreprise avec la Conférence régionale des élus. Nous croyons que les municipalités ont un grand rôle à jouer dans la gestion des matières résiduelles. Selon les informations que nous avons, nous savons que la démarche régionale prévoit que les déchets en provenance des industries, commerces et institutions (ICI) soient pris en charge par les municipalités de l'Estrie, ce qui aurait comme conséquence une diminution de clientèle à Waste Management. Ces organisations (ICI) sont, pour le moment, libres de choisir l'entrepreneur qui leur plaît pour disposer de leurs matières résiduelles, ce qui changerait avec les municipalités éventuellement.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford

La Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford regroupe 400 membres de tous les secteurs d'activité. Elle fonde son existence et son évolution à partir de sa mission qui est de favoriser et promouvoir le développement socio-économique de sa région, défendre les intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son leadership et assurer le maintien de conditions propices à la croissance des affaires de sa communauté. La Chambre a su développer, au fil des ans, des partenariats importants avec divers organismes du milieu en plus de s'associer et s'impliquer dans de multiples projets à caractère social et économique.

Au nom du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford, je désire vous remercier, Monsieur le Président, pour l'attention que vous porterez à nos commentaires et préoccupations, et veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Lefebvre
Président
Chambre de commerce et
d'industrie Magog-Orford

